



Snptes-Unsa



Spaseen-Fo



Snasub-Fsu



Sgen-Cfdt



Un Sgpen-Cgt

COMMUNIQUÉ

L'intersyndicale représentant les personnels informaticiens a été reçue mercredi 10 mars 2010 de 10h à 12h30 au ministère.

Cette entrevue avait été demandée par l'intersyndicale pour connaître les réponses du ministère aux revendications du personnel portée par l'intersyndicale.

En préalable, le chef de service du STSI nous a précisé que la réunion avait pour objet de présenter à l'intersyndicale les décisions du ministère suite au COPIL conclusif du 5 février et qu'il ne s'agissait pas d'une négociation, n'ayant pas mandat pour cela.

A notre demande de retrait du SDI : le chef de service du STSI nous répond que le secrétaire général du ministère a pris la décision de publier et mettre en œuvre le SDI. Il ajoute que la version définitive du SDI prend en compte les remontées institutionnelles faites par les autorités académiques.

A notre revendication d'arrêt des restructurations : le chef du STSI indique que pour le ministère il ne s'agit pas d'une question nationale mais que les restructurations relèvent d'une dynamique académique, et que le SDI sera décliné en schémas académiques.

A notre exigence de maintien des emplois et des missions, le ministère répond qu'il n'a pas de réponse positive à cette revendication :

- les redéploiements dans le cadre du SDI se poursuivront ;
- les services informatiques ne seront pas épargnés par les suppressions d'emploi dans le cadre de la RGPP.

Sur le maintien de l'informatique de proximité, le ministère nous dit avoir procédé à une clarification dans la version définitive du SDI pour les ADSI et l'assistance et que ces clarifications vont dans le sens des attentes.

Sur ce point, le personnel et l'intersyndicale jugeront sur pièce : le ministère doit publier le SDI dans les prochains jours...

En tout état de cause, l'intersyndicale qui s'est réunie à l'issue de l'entrevue constate que le ministère persiste dans son refus de prendre en compte nos revendications.

L'intersyndicale :

- **appelle le personnel se réunir en assemblée générale dans les tous prochains jours.**
- **propose une manifestation nationale devant les locaux du ministère le 30 mars, et soumet cette proposition à la discussion des AG.**